

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Pouvoirs	Ont pris part au vote
16	11	2	13

**Séance du 17 mai 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le dix-sept du mois de mai,  
à 19h45,

le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Ain, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Thierry DUPUIS, Maire.

Date de la convocation : **12 mai 2023**

Membres présents à la séance : Alain SICARD, Myriam FANGET, Christian BOUILLET, Virginie BACLET, Catherine THOINON, Sylvain ORENGA, Myriam CROUZIER, Jérémie RYNOIS, Agathe DORMANT, Maxime SABRAN.

Membres excusés : François CAROBBIO (pouvoir à Agathe DORMANT), Emmanuel BRION, Christophe MEURENAND, Sandrine BALLANDRIN, Aurélien SICARD (pouvoir à Alain SICARD).

Secrétaire de séance : Maxime SABRAN.

**N° de l'acte : DEL.2023.05.17.03**

**OBJET** : Budget général - Attributions de compensation 2023.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C V 1,

Vu la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2023,

Selon le 1 du V de l'article 1609 nonies C, le montant des attributions de compensation des communes ne peut être réduit qu'après accord des conseils municipaux,

Lors de sa séance du 30 mars 2022, le conseil communautaire s'est prononcé sur le montant des attributions de compensation qui fixe celui de notre commune à 204 318 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide le nouveau montant de l'attribution de compensation à 204 318,00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Thierry DUPUIS

